

Projet de loi santé : Grève le jeudi 1er Octobre

Fin juillet, était publié un rapport écrit par JL Grall, directeur de l'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas de Calais, commandé par Mme Touraine, concernant la « mission sur la territorialisation des organisations de l'urgence ».

Le rapport préconise :

- de créer des « équipes d'urgentistes de territoire », sur la base des (éventuels) futurs Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT),
- de fermer les services d'urgences ayant moins de 10000 passages par an,
- de modifier l'organisation de la prise en charge des urgences, avec des admissions aux urgences conditionnées par la régulation médicale, en distinguant par téléphone les urgences vraies des « demandes de soins non programmées ».
- de rendre obligatoire la mobilité des praticiens entre plusieurs établissements sous l'autorité d'un chef de service unique au sein du GHT,

La mise en œuvre de ces préconisations entraînerait une diminution de l'offre de soins (selon ses termes: « l'offre crée la demande »), par la fermeture des « petites urgences ». Le médecin régulateur aurait un rôle de filtre pour l'accès aux soins dont l'offre serait réduite, et avec un délai de prise en charge supérieur au délai maximum de 30 min préconisé par le Chef de l'Etat. Les pertes de chance seraient considérables.

Cette politique de restriction d'accès aux soins, de fermeture de services et de petits hôpitaux est dangereuse et a déjà amené cet été, à la fermeture provisoire de structures d'urgences. Il ne s'agit nullement d'une amélioration de la qualité des soins comme l'affirme Mme Touraine mais bien de concentration et de mutualisation de moyens. La qualité de prise en charge des patients en serait encore dégradée.

Les seules justifications du rapport « Grall » reposent sur les économies budgétaires dans le cadre de l'application des mesures dictées par le pacte de responsabilité. Il faut faire 10 milliards d'euros d'économies pour l'assurance maladie dont 3,5 milliards pour les hôpitaux. Ce n'est ni aux malades ni aux médecins de payer cette facture. La loi dite de « modernisation de la santé » de Marisol Touraine entend faire passer ces mesures d'économies en fermant les hôpitaux, en regroupant en GHT les centres restant ouverts, et inévitablement en cassant le statut des personnels et des praticiens hospitaliers pour les contraindre à se partager entre différentes structures, parfois de statut privé.

La Fédération Hospitalière de France (FHF) elle même, qui regroupe les directeurs et présidents de CME des hôpitaux publics, vient le 8 septembre de dénoncer les pressions exercées par les ARS pour diminuer l'activité des hôpitaux et pour réduire le nombre de lits hospitaliers. Elle invite ses membres à s'« opposer avec fermeté à ces injonctions, dictées par des considérations comptables et technocratiques, contraires à l'intérêt général et aux valeurs de service public ».

Le SNMH FO s'oppose à la dégradation de l'offre de soins et de sa qualité offerte à tous.

Il se tient à la disposition des médecins de tous les établissements pour aider à ce que partout puisse s'organiser une résistance résolue à toutes les mesures de dégradation de la prise en charge et de la qualité des soins, aux fermetures de lits et suppressions de postes annoncées.

Il nous est avancé que dans les gros centres, les conditions de travail seraient meilleures. L'industrialisation et la déshumanisation de la médecine qu'entraînerait la mise en œuvre du rapport Grall n'améliorerait en rien les conditions de travail. Personne n'est dupe !

L'amélioration des conditions de travail passera par l'augmentation du nombre de postes médicaux et du nombre de médecins formés toujours bloqué par le numerus clausus. Depuis 2009, 25% des médecins ont choisi de ne pas exercer la médecine à la fin de leurs études, du fait de la dégradation des conditions d'exercice...

L'amélioration des conditions de travail passera par un nombre suffisant de secrétaires médicales, d'infirmières et d'autres personnels soignants permettant aux malades d'être pris en charge selon leurs besoins.

L'amélioration des conditions de travail passera par le fait que les médecins doivent être payés pour leur travail réellement effectué et cela nécessite une augmentation significative des salaires, des indemnités de gardes, des astreintes et des permanences de soins. **Tout travail d'astreinte, de permanence les week-ends, les nuits, etc... doit être reconnu et payé à sa vraie valeur !**

Telles sont les raisons pour lesquelles le SNMH FO s'associe à l'appel des fédérations FO, CGT, SUD de la santé et des organismes sociaux pour faire :

Grève dans tous les hôpitaux le jeudi 1er octobre et exiger :

- **L'abandon du pacte de responsabilité qui impose l'austérité budgétaire à tous les hôpitaux !**
- **Le retrait du projet de loi de modernisation de la santé de Mme Touraine !**
- **L'arrêt immédiat des suppressions de lits !**
- **Le maintien des postes et les créations d'emplois nécessaires : NON aux 22 000 suppressions de postes prévues !**
- **Le maintien des acquis statutaires.**
- **La suppression du numerus clausus.**

Le Bureau national, à Paris le 11 septembre 2015

Contact :
olivier.varnet@orange.fr
0610592835